



Morainvilliers - Bures

## Ecole Maternelle De Bures

Place du Château  
78630 MORAINVILLIERS

☎ 01 39 75 31 70

✉ 0781959f@ac-versailles.fr

# Procès-Verbal du Conseil d'école

du mardi 06 novembre 2017

Première séance ordinaire

Le conseil d'école a eu lieu le lundi 06 novembre 2017 dans l'enceinte de l'école maternelle de Bures, à Morainvilliers. Madame Fougeray, directrice, ouvre la séance à 16h15. Madame Ségui, enseignante, est désignée comme secrétaire.

## MEMBRES DU CONSEIL

### ETAIENT PRÉSENTES

- Madame Auffret – Représentante des parents d'élèves
- Madame Benard – Représentante des parents d'élèves
- Madame Cazes – Représentante des parents d'élèves
- Mme Dupuis – Elue
- Madame Fougeray – Directrice et enseignante
- Madame Ségui - Enseignante

### ABSENTES EXCUSÉES

- Madame Apchin – Responsable des affaires scolaires – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Baudrier – Représentante des parents d'élèves
- Madame Deveze – Maire de Bures-Morainvilliers
- Madame Gourlay – Direction Générale de Services – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Fauque - Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame Morvan – Psychologue scolaire

## POINT 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

### PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Un tour de table des membres présents est effectué.

### EFFECTIFS – REPARTITION – EQUIPE PEDAGOGIQUE

55 élèves sont inscrits depuis le début de l'année et sont répartis comme suit :

- Classe n°1 de Mme FOUGERAY: 28 enfants (13 PS – 8 MS – 7 GS)
- Classe n° 2 de Mme SEGUI: 27 enfants (12 PS – 8 MS - 7 GS)

Si des inscriptions supplémentaires viennent à se présenter, les enfants intégreront probablement la classe de Madame Ségui.

L'équipe pédagogique est composée de :

- deux enseignantes : Corinne SEGUI et Virginie FOUGERAY ;
- deux ATSEM : Marie-Line AUBOURG qui travaille désormais à 100 % sur l'école et Jacqueline PASQUET à temps plein sur l'école;
- Une Employée de Vie Scolaire (EVS), Caroline BRABANT, qui intervient pour aider au travail administratif de l'école. Son contrat se terminera le 30 avril 2018.

Quatre parents se sont présentés sur la même liste, sans se regrouper en association. Sur les 99 électeurs inscrits, 70 ont voté. Sur ces 70 votants, 62 ont exprimé valablement leur voix et 8 bulletins ont été comptabilisés nuls car annotés. Sur ces 62 suffrages valablement exprimés, 100 % ont voté pour la seule liste présentée et dont les membres sont les suivants :

- Mme Cazes Audrey (maman de Nathan en PS) – élue titulaire
- Mme Benard Gabrielle (maman de Léo en GS) – élue titulaire
- Mme Auffret Cécile (maman de Noélie en PS) – élue suppléante
- Mme Baudrier Lynda (maman de Clara en PS) – élue suppléante

L'année prochaine, si une seule liste se présente à nouveau, une explication supplémentaire sera ajoutée sur le mot des élections afin d'éviter les bulletins comptabilisés nuls pour des ratures ou noms entourés.

Un tableau d'affichage et une boîte aux lettres sont mis à disposition des représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Il est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires : le directeur académique des services de l'Education nationale de la circonscription peut assister au conseil.

Peuvent également y assister, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

---

## ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les horaires de l'école sont : 8h45 -12h00 et 14h00-16h00. L'école ouvre ses portes de 8h35 à 8h55 puis de 13h50 à 14h10.

Les élèves sont accueillis par les services périscolaires de la mairie, l'association La Licorne, de 7h30 du matin à 8h35 et de 16h00 à 19h le soir.

Le midi, ils sont pris en charge par le personnel de mairie (ATSEM et vacataires) de 12h00 à 13h50. Les repas sont servis par la société Sodexo.

La question d'un éventuel changement de rythme scolaire est posée à la municipalité.

En effet, depuis le 27 juin 2017 les acteurs locaux ont deux possibilités :

- Lorsque la communauté éducative et la commune ou intercommunalité sont satisfaites de l'organisation sur 4,5 jours, elles peuvent continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.
- Lorsqu'émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité et service académique en faveur d'une organisation sur 4 jours, une dérogation au cadre général est possible.

La démarche concernant la demande de changement de rythmes scolaires dans une école est la suivante :

- Le conseil d'école doit **émettre un avis** inscrit au procès-verbal ;

*Pour rappel, la **liste des votants aux conseils d'école** : le directeur, tous les enseignants de l'école (même ceux qui travaillent à temps partiel), les remplaçants en exercice dans l'école au moment du conseil d'école, un membre du RASED, les parents délégués élus avec un nombre de voix égal au nombre de classes (les suppléants sont invités mais n'ont le droit de vote que s'ils remplacent un titulaire absent), le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné ou, pour les communautés de communes, chaque maire ou son représentant et le président ou son représentant de la communauté de commune.*

- Transmission de cet avis au maire ;
- Si accord entre ces deux parties, l'Inspection Académique pourra statuer après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale sur la situation. La décision doit revenir au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

A ce jour, la municipalité de Morainvilliers consulte les partenaires associatifs et éducatifs et collecte l'ensemble des informations à prendre en compte pour prendre une décision (maintien du fond de soutien, coût pour la commune,...).

---

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

Aucune mise à jour du règlement intérieur de l'école n'a été effectuée.

---

## LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle explicite les sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

Le conseil d'école a relu la Charte de la laïcité ce jour. Cette dernière est annexée au règlement intérieur de l'école et distribuée aux parents.

---

## LA CHARTE SUR L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Elle a pour objet de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des systèmes d'information dans les écoles. Cette charte est également annexée au règlement intérieur.

---

## BUDGETS DE L'ÉCOLE

Deux budgets distincts permettent la vie de l'école : le budget de fonctionnement alloué par la mairie d'une part, et le budget de la coopérative scolaire d'autre part.

### La coopérative scolaire (OCCE) :

Elle fonctionne principalement avec les dons des parents, de la mairie et les différentes actions qui sont mener tout au long de l'année par l'école et les parents (vente de photos, marché de Noël, kermesse, ...)

Cette année, au 31 août 2017, il restait 2825,36 euros sur le compte OCCE.

Les dons des parents se sont portés à 1345,00 euros. Nous remercions chaleureusement les parents pour cette participation. Ces dons vont être principalement utilisés pour financer les sorties de l'école qui seront nombreuses cette année.

La participation de la mairie à la coopérative est aujourd'hui de 250 euros par classe soit 500 euros pour notre école maternelle cette année.

Le conseil d'école réfléchit sur l'idée d'une vente de sapins par le biais de l'école maternelle.

### Le budget mairie

Il est de 2475,00 euros pour l'année scolaire 2017-2018, c'est-à-dire 45 euros par enfant. Il est utilisé pour le fonctionnement courant de l'école (fournitures courantes, jeux, matériel pédagogique, ...).

La mairie alloue également un budget transport aux écoles. Il est de 457 euros par classe, soit 914 euros pour l'école. Il est reportable d'une année sur l'autre. L'école bénéficie d'un report de 183,60 euros sur le budget de l'année dernière.

---

## ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Ils ont lieu de 13h25 à 13h50 et sont encadrés et organisés par les ATSEM et Fatima. La municipalité a permis, cette année encore, en conservant un encadrement de trois adultes, que les petits bénéficient de ce temps pour être couchés rapidement après le repas et ainsi s'endormir plus naturellement. Les moyens et les grands profitent de jeux dans la cour. Ces jeux changent toutes les semaines.

Une demande de visite de la cantine est formulée par un parent délégué. Cette demande doit être faite auprès de la mairie.

## POINT 2 : PEDAGOGIE – PROJETS - EVENEMENTS

---

### PRESENTATION DU PROJET D'ÉCOLE 2015-2020

Les trois axes principaux sont :

Axe A : Améliorer la bienveillance c'est-à-dire donner à l'enfant les moyens de développer la confiance en soi : « être bien pour bien devenir », instaurer un climat chaleureux, apaisant et sécurisant pour l'enfant.

Axe B : Développer l'acquisition de l'autonomie en mettant l'accent sur les savoir-faire par l'acquisition d'habitudes de travail

Axe C : Apprendre ensemble et vivre ensemble c'est-à-dire une première acquisition de la vie en société et le début de la construction de la citoyenneté en sensibilisant les enfants aux avantages du respect des autres et du matériel. L'objectif étant de prendre plaisir à apprendre en collectivité, de se construire au sein d'un groupe et de contribuer à la construction d'un environnement agréable pour apprendre.

Ces axes seront développés par les actions suivantes :

- Elaboration d'outils d'élèves suivis sur le cycle
- Décloisonnement dans le domaine Explorer le monde
- La liaison maternelle – élémentaire
- La décoration de la cour
- Les ateliers individuels de manipulation
- L'apprentissage de la démarche scientifique
- Les défis explorer le monde
- La littérature en réseau au travers des contes traditionnels
- La mise en scène des contes

#### PRESENTATION DU CAHIER DE SUIVI DES APPRENTISSAGES NUMERIQUE

L'équipe pédagogique présente le cahier de suivi des apprentissages numérique de la maternelle et son fonctionnement. En effet, les nouveaux programmes ont modifié l'évaluation des élèves. L'évaluation doit constituer un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants. Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait. Elle consiste à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. Le cahier de suivi des apprentissages permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder les traces, de percevoir leur évolution. Le cahier numérique permet aux parents d'être régulièrement informés des progrès de leur enfant.

#### SORTIES PÉDAGOGIQUES

Nous prévoyons plusieurs sorties et l'intervention d'une artiste pour le projet théâtre.

Les sorties seront financées au maximum par la coopérative de l'école. Les bus sont décomptés du budget alloué par la mairie.

Nous avons également demandé une aide de la mairie pour le financement de l'intervention de l'artiste.

<b>DATE SORTIE</b>	<b>OBJET SORTIE</b>	<b>ADRESSE DESTINATION</b>
<i>Lundi 18/12/2017</i>	<i>Spectacle de Noël</i>	<i>Mairie de Morainvilliers</i>
Jeudi 22/03/2018	Théâtre du Mantois	Rosny s/Seine
Jeudi 29/03/2018	Théâtre du Mantois	Les Mureaux
Mercredi 04/04/2018	Théâtre du Mantois	Guerville
Jeudi 28/06/2018	Château de Breteuil	Chevreuse

## MARCHÉ DE NOËL – CHORALE

Comme les années précédentes, une chorale de fin d'année suivie d'un marché de Noël, auront lieu dans la salle des loisirs de Morainvilliers. L'école élémentaire de Bures se joint à nous pour cet événement qui se tiendra le 15 décembre 2017. Les enfants de la maternelle remonteront sur la mezzanine en fin de spectacle afin que les parents puissent venir les chercher plus facilement auprès de leur enseignante.

## SPECTACLE DE NOËL

Chaque année une troupe vient présenter un spectacle aux enfants de la maternelle pour les fêtes de fin d'année. Cette année, comme l'année dernière, les deux maternelles de la ville se réunissent à la salle des loisirs de Morainvilliers pour y assister ensemble. Ce spectacle est financé par la coopérative de l'école. La mairie prend habituellement en charge le bus qui nous emmène à la salle des loisirs.

## GALETTE

La mairie offre un moment privilégié aux enfants de l'école en organisant la galette des rois le 17 janvier 2018 au matin. Les enfants pourront inviter leurs grands-parents pour cette occasion.

Si cet événement a lieu à la Résidence la Roselière comme l'année dernière, les grands-parents seront invités à accompagner les enfants à partir de l'école.

## CARNAVAL

Les costumes du monde seront à l'honneur du carnaval de la ville qui aura lieu le samedi 24 mars 2018 à Bures. Les écoles prépareront les affiches de l'événement et l'association la Licorne en partenariat avec COALLIA feront la décoration du char.

## LA KERMESSE

Le spectacle de fin d'année des enfants et la kermesse auront lieu le 22 juin 2018. Un appel à volontaires pour l'organisation et la préparation de cet événement sera fait au marché de Noël et une première réunion aura lieu le 15 ou le 22 janvier 2017 pour les volontaires. Les lots pour la tombola peuvent être récoltés dès à présent.

L'idée est émise que le tirage au sort de la tombola ait lieu la veille de la kermesse.

## PRECISIONS SUR LES SORTIES

- Parents accompagnateurs et photos : préciser aux parents accompagnateurs qu'aucune photographie des élèves ne peut être prise pendant les sorties scolaires.
- Un récapitulatif des dates importantes : sorties et événements, sera collé dans les cahiers et envoyé par mail aux parents.

## POINT 3 : AIDE AUX ELEVES

### L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Le temps d'APC peut être réparti sur trois dispositifs, à la discrétion des écoles :

Dispositif 1 : Aide aux apprentissages

Dispositif 2 : Aide au travail personnel

Dispositif 3 : Activité inscrite au projet d'école

Les enseignantes doivent consacrer 36 heures à cette Aide Pédagogique Complémentaire, la directrice bénéficie de 6 heures de « décharge » et doit donc y consacrer 30 heures, en dehors du temps scolaire habituel.

Les heures d'APC auront lieu le lundi et/ou mardi soir de 16h à 17h. Les enseignantes ne pourront prendre les enfants en APC si les autorisations ne sont pas signées par les parents.

#### LE RASED (RESEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉS)

*Rappel du rôle du Rased :*

*Le RASED est composé d'enseignants spécialisés de l'Education Nationale qui travaillent au sein des écoles, pendant le temps scolaire :*

- *Un psychologue scolaire, il propose un lieu d'écoute et d'expression libre autour de la difficulté. Il assure la coordination entre la famille, l'école et éventuellement les intervenants extérieurs. Il participe à l'intégration des enfants handicapés.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (appelé Maître G ou rééducateur). Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire qui ont du mal à trouver leur place à l'école en tant qu'élève. La mise en œuvre de la rééducation est soumise à l'autorisation parentale.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (appelé Maître E ou d'adaptation). L'aide proposée est destinée aux élèves de l'école maternelle et élémentaire qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages. Elle n'est pas conçue comme une activité de soutien. Les parents sont informés de cette aide par le maître de la classe.*

Les possibilités de fonctionnement du RASED dépendent du nombre de personnels spécialisés dans la circonscription. La circonscription de Carrières /s Poissy (dont nous dépendons) a donc pu attacher à notre école une Psychologue Scolaire : Mme Morvan, qui interviendra de façon très exceptionnelle et sur demande des enseignantes.

#### POINT 4 : SECURITE ET EQUIPEMENTS

##### PRESENTATION DU PPMS

Présentation du document aux membres du Conseil d'école.

##### EXERCICES PPMS DE L'ANNEE

Nous avons réalisé le premier des trois exercices de cette année le 17 octobre 2017. Il consistait à s'entraîner à la troisième posture du PPMS à savoir « attentat-intrusion ». Tout s'est bien déroulé. Cet exercice a eu pour but d'apprendre aux enfants à se cacher, en passant par le jeu.

Un deuxième exercice, permettant de s'entraîner à une autre posture du PPMS, aura lieu, pour tout le département, le 6 février 2018.

##### EXERCICE DE SECURITE N°1

Il a eu lieu le 11 septembre 2017 Le temps de sortie, après appel, a été de 1 min 07. Toutes les consignes ont été respectées.

Le portail de l'école a été changé. Il doit être renforcé au niveau du verrou.

Les jardinières de l'école ont été fleuries.

Demandes faites à la mairie :

- Pose de fils en acier pour affichage dans les classes
- Peinture des meubles de bibliothèque (nous nous engageons à vider les meubles correspondants)
- Demande d'un sifflet supplémentaire pour la salle de jeux (dans le cadre du PPMS)

Le conseil d'école se termine à 18h36.